

ARRETE MUNICIPAL



COMMUNE de SAINTE COLOMBE
HAMEAU LES BEGUES
05700 SAINTE COLOMBE

Département

Prefecture des Hautes-Alpes

Arrondissement

Canton

SERRES

Arrêté N° 27.07.2021

AUTORISATION DU MAIRE POUR L'ORGANISATION DE CONCERTS AUX CAMPING "LES CATOYES" - HAMEAU LES BEGUES - 05700 SAINTE-COLOMBE

Le maire,

Vu les articles [L 2212-1](#) et suivants du CGCT ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal ;

Vu la demande présentée par Monsieur David OLIVE, Gérant du Camping "Les Catoyes" Hameau Les Bégues - 05700 SAINTE COLOMBE en vue de l'organisation de concerts :

- Lundi 2 août 2021
- Lundi 9 août 2021
- Lundi 16 août 2021
- Lundi 23 août 2021

Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande ;

ARRETE

Article 1 – Monsieur David OLIVE, Gérant du Camping "Les Catoyes", est autorisé à organiser des concerts publics qui se tiendront de 18 heures à 00 heures 30.

Article 2 – En aucun cas le concert ne pourra se prolonger au-delà de l'heure ainsi fixée, sans permission spéciale de l'autorité municipale.

Article 3 – Le permissionnaire devra déposer en mairie une attestation d'assurance en responsabilité Civile au titre de cette manifestation. Il sera tenu pour seul responsable de l'organisation et du déroulement de cette manifestation.

Article 4 - Le bénéficiaire de la présente autorisation sera attentif à la situation météorologique et en cas d'alerte, il s'engage à prendre toutes les dispositions de sécurité utiles et nécessaires.

Article 5 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies selon les lois en vigueur.

Article 6 – Monsieur Jean-Pierre ROUX, le Maire, les services de gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte-Colombe, le 27 juillet 2021

Le maire,

Fait à : SAINTE COLOMBE

Le 27/07/2021



Maire, Jean-Pierre ROUX

Signature et cachet